



**Formulaire de demande de scrutin référendaire**  
**Règlement numéro 709**  
**Emprunt de 536 862 \$- Réfection de la chaussée de la 24<sup>e</sup> Avenue**

Le présent formulaire accompagne l'avis public donné le 21 janvier 2021 par la directrice des affaires juridiques et greffière aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum.

Je soussigné ou Je soussignée déclare que je suis une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité concerné par le règlement ci-dessus mentionné et demande la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

**Prénom et nom :** (en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_

**Adresse donnant le droit à l'inscription sur la liste référendaire :** (en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_

**Qualité de personne habile à voter :**

- Domicilié
- Propriétaire d'un immeuble
- Occupant d'un établissement d'entreprise
- Copropriétaire d'un immeuble
- Cooccupant d'un établissement d'entreprise

**Signature :**

\_\_\_\_\_

**Coordonnées :** (facultatif)<sup>1</sup>

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**Déclaration de la personne ayant porté assistance à la personne habile à voter incapable de signer elle-même sa demande de scrutin référendaire :** (à remplir, le cas échéant)

Je déclare avoir porté assistance à la personne habile à voter dont le nom et l'adresse figurent ci-dessus et que je suis :

- Son conjoint ou un parent;
- Une personne autre que son conjoint ou un parent et que je n'ai pas porté assistance à une autre personne habile à voter qui n'est pas mon conjoint ou un parent au cours de la présente procédure de demande de scrutin référendaire.

**Prénom et nom :** (en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_

**Signature :**

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Ces coordonnées seront utilisées seulement pour communiquer avec vous si des précisions sont requises pour le traitement de votre demande.

# Renseignements utiles concernant les demandes de scrutin référendaire

## CONDITIONS À REMPLIR POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SIGNER LE REGISTRE

À la date d'adoption du règlement faisant l'objet de la demande, la personne doit :

- Être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
- Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- Ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre frauduleuse.

OU

- Être une personne physique<sup>2</sup> ou morale<sup>3</sup> qui, depuis au moins 12 mois, est :
  - Propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité;
  - Occupante unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée ni propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité;
  - Copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter de la municipalité.

Outre son inscription à la suite de toute désignation comme représentant d'une personne morale, la personne qui est habile à voter à plusieurs titres ne peut formuler une demande qu'à un seul titre, selon l'ordre de priorité suivant :

- À titre de personne domiciliée;
- À titre de propriétaire unique d'un immeuble;
- À titre d'occupant unique d'un établissement d'entreprise;
- À titre de copropriétaire indivis d'un immeuble;
- À titre de cooccupant d'un établissement d'entreprise.

## PRÉCISIONS CONCERNANT L'ADRESSE DEVANT FIGURER SUR UNE DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

L'adresse devant être inscrite sur une demande de scrutin référendaire est, selon la qualité donnant à la personne habile à voter le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité :

- L'adresse de domicile, dans le cas d'une personne habile à voter domiciliée sur le territoire de la municipalité;
- L'adresse de l'immeuble, dans le cas d'une personne habile à voter qui est propriétaire unique ou copropriétaire indivis d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité;
- L'adresse de l'établissement d'entreprise, dans le cas d'une personne habile à voter qui est occupante unique ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

## DOCUMENTS DEVANT ACCOMPAGNER UNE DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

### i. Document d'identification

La demande de scrutin référendaire doit être accompagnée d'une copie (photo, photocopie) de l'un des documents suivants :

- Carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- Permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- Passeport canadien;
- Certificat de statut d'Indien;
- Carte d'identité des Forces canadiennes.

### ii. Procuration ou résolution

Pour avoir le droit de formuler une demande de scrutin référendaire, tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise doit être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer la demande de référendum en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. À défaut d'avoir été transmise préalablement à la municipalité, cette procuration doit être transmise avec la demande de scrutin référendaire.

Pour avoir le droit de formuler une demande de scrutin référendaire, une personne morale doit avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui exercera ce droit. À défaut d'avoir été transmise préalablement à la municipalité, cette résolution doit être transmise avec la demande de scrutin référendaire.

## TRANSMISSION DES DEMANDES DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

Toute demande de scrutin référendaire peut être transmise au bureau de la municipalité :

- Par courriel, à l'adresse suivante : [greffiere@ile-perrot.qc.ca](mailto:greffiere@ile-perrot.qc.ca)
- Par la poste, à l'adresse suivante :  
Service des affaires juridiques et du greffe  
Ville de L'Île-Perrot  
110, boulevard Perrot  
L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1

<sup>2</sup> Cette personne doit être majeure, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre frauduleuse.

<sup>3</sup> La personne morale exerce ses droits par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne par résolution. La personne désignée doit, à la date de référence, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne doit pas être en curatelle ni avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre frauduleuse.